

Image not found or type unknown



Plainte contre un e-mail reçu

Par **xxamm56**, le **10/05/2012** à **18:37**

Bonjour,

Dans quelles circonstances peut-on porter plainte contre un e-mail reçu ?

Celui-ci ne contient aucune menace ni chantage, il ne recèle que des révélations sur la vie privée d'une personne.

Est-ce recevable par la police ?

Merci pour votre réponse.